



BULLETIN D'INFORMATION

Office d'Information, 3, rue de la Congrégation, Luxembourg.

No 11

Luxembourg, le 31 Octobre 1945.

MÉMORIAL DU MOIS D'OCTOBRE.

Ministère de l'Intérieur. Un arrêté grand-ducal du 24 septembre 1945 détermine les conditions de la déclaration de présomption de décès et de la déclaration judiciaire du décès des personnes victimes des opérations ou des événements de guerre et des personnes décédées par suite d'un acte de violence de la part de l'ennemi.

La législation sur l'exercice et la police de la pêche a été modifiée par arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945.

Ministère de l'Agriculture. Un arrêté grand-ducal du 2 octobre 1945 détermine la mission et le fonctionnement de la Station expérimentale de chimie agricole à Ettelbruck.

Il a été créé un collège vétérinaire par arrêté grand-ducal du 6 octobre 1945. Ce collège est chargé 1° de la surveillance du service sanitaire du bétail ; 2° de l'étude et de l'examen de toutes les questions de police sanitaire du bétail ; 3° du pouvoir disciplinaire sur toutes les personnes qualifiées pour l'exercice de la médecine vétérinaire.

Un arrêté grand-ducal du 6 octobre 1945 autorise le Ministre de l'Agriculture à prendre toutes les mesures qui sont nécessaires dans l'intérêt de l'amélioration, de la centralisation et de la rationalisation de la production laitière et beurrière ainsi que de la vente des produits laitiers.

Par arrêté grand-ducal du 6 octobre 1945 le Service agricole a été réorganisé pour l'adapter aux besoins actuels et aux progrès réalisés dans les différents domaines de l'agriculture moderne.

Ministère de l'Education Nationale. Par arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 l'éducation physique, l'organisation sportive et l'hygiène sociale ont été placées sous le contrôle de l'Etat.

Ministère de l'Épuration. Un arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 réglemente l'épuration des organes de gestion et de contrôle dans les sociétés et associations ainsi que la représentation des participations mises sous séquestre.

Ministère des Affaires Economiques. Par arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 le statut de la Chambre des Artisans a été réorganisé.

Un arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 a porté révision de la loi du 5 janvier 1929 sur l'apprentissage.

Ministère des Travaux Publics. Par arrêté grand-ducal du 2 octobre 1945 le Service des Bâtiments de l'Etat a été réorganisé.

Ministère du Travail. Par arrêté grand-ducal du 2 octobre 1945 les rentes d'invalidité et de vieillesse ainsi que les rentes d'accident ont été adaptées à la situation économique actuelle.

Un arrêté grand-ducal du 6 octobre 1945 a institué au sein de la Conférence Nationale du Travail un Office National de Conciliation qui a pour objet de prévenir ou d'aplanir les conflits collectifs du travail.

Un arrêté grand-ducal du 13 octobre 1945 porte fixation du siège, de la compétence et de l'organisation du Conseil arbitral et du Conseil Supérieur des Assurances sociales et règlement de procédure devant lesdits Conseils.

SOMMAIRE :

	Page		Page
Mémorial du Mois d'Octobre	1	Réparation des Dommages de Guerre.....	12
Les Elections Législatives et Communales au Grand-Duché de Luxembourg	2	La Visite et les Entretiens de M. Bech à Varsovie	12
Les Partis Politiques et leurs Programmes	3	L'Avenir Industriel	12
Résultat des Elections Législatives du 21 octobre 1945	7	L'Activité de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte	13
Tableau Comparatif entre les Elections Législatives du 6 juin 1937 resp. 3 juin 1934 et les Elections Législatives du 21 octobre 1945	9	L'Office Luxembourgeois de Tourisme.....	13
Le Nouveau Gouvernement.....	10	Accord Financier entre le Luxembourg et la France.....	14
Activité du Commissaire à l'Information aux Etats-Unis	10	Accord Commercial Franco-Belgo-Luxembourgeois	15
		Divers.....	15

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

La Constitution révisée du 15 mai 1919 a introduit le suffrage universel qui accorde le droit de vote actif et passif à tous les Luxembourgeois, hommes et femmes domiciliés dans le Grand-Duché, âgés de 21 ans accomplis et jouissant des droits civils et politiques.

Sont exclus de l'électorat :

Ceux qui ont été condamnés pour vol, recel, escroquerie ou abus de confiance, faux, usage de faux, faux témoignage, subornation de témoins, d'experts ou d'interprètes, attentat à la pudeur, viol, adultère, bigamie ou pour crime ou délit contre la sûreté extérieure de l'Etat.

Ceux qui ont été destitués de la tutelle pour inconduite ou pour infidélité ou qui ont été exclus de la puissance paternelle ; ceux qui sont en état de faillite déclarée et les banqueroutiers ; ceux qui sont en état d'interdiction judiciaire et les aliénés séquestrés ;

enfin ceux qui obtiennent régulièrement des secours d'un établissement de bienfaisance publique.

La qualité d'électeur est constatée par l'inscription sur les listes électorales qui sont des relevés alphabétiques renseignant les noms des électeurs d'une commune.

Ces listes sont permanentes. Mais chaque année il est procédé à une revision. Les personnes ayant atteint l'âge de 21 ans y sont alors inscrites, et celles qui sont décédées pendant l'année passée ou qui ont été condamnées pour un des crimes ou délits sus énumérés en sont rayées.

Pour être éligible il faut remplir les mêmes conditions que pour être électeur, sauf que les candidats doivent être âgés de 25 ans accomplis au jour de l'élection.

La constitution ainsi que la loi électorale du 31 juillet 1924 ont établi un certain nombre d'incompatibilités.

Le mandat de député de la chambre législative est incompatible avec la qualité de fonctionnaire ou d'employé salarié par l'Etat, avec les fonctions de conseillers d'Etat et d'instituteur communal et avec la charge de ministre d'un culte rétribué par l'Etat.

L'acceptation du mandat de député entraîne de plein droit la démission des fonctions, emplois ou charges énumérés ci-dessus.

Dans le droit luxembourgeois les élections sont *secrètes*. Des dispositions minutieuses garantissent le secret du vote.

Elles sont *directes* c-à-d. l'électeur vote pour les candidats aux sièges vacants mêmes.

Les électeurs votent au chef-lieu de la commune ou dans les sections électorales déterminées par arrêté grand-ducal, lorsque celles-ci possèdent plus de cent électeurs.

Pour les élections législatives le pays est divisé en 4 circonscriptions électorales.

Le nombre des députés à élire dans chacune de ces circonscriptions est déterminé d'après la population dans la proportion de un député pour 5500 âmes.

Pour les élections du 21 octobre prochain sont à élire :

dans la circonscription du Centre	15 députés
» celle du Sud (région industrielle)	20 »
» » du Nord	10 »
» » de l'Est	6 »

En tout ... 51 députés

Ces députés sont élus suivant les règles de la représentation proportionnelle.

Les partis politiques ne peuvent présenter dans chaque circonscription qu'une seule liste comprenant autant de candidats qu'il y a de députés à élire.

Le vote est obligatoire et les électeurs ne peuvent se faire remplacer.

Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire dans sa circonscription électorale.

Il peut attribuer deux suffrages à chacun des candidats jusqu'à concurrence du total des suffrages dont il dispose.

L'électeur qui noircit au crayon le cercle blanc de la case placée en tête d'une liste, adhère à cette liste en totalité et attribue ainsi un suffrage à chacun des candidats de cette liste.

Les suffrages ainsi donnés à une liste en totalité ou individuellement aux candidats de cette liste comptent à la liste pour le calcul de la répartition proportionnelle des sièges entre les listes.

Chaque liste obtiendra le nombre de sièges qui lui revient en égard au nombre total des suffrages par elle obtenus par rapport à la somme de toutes les voix exprimées valablement.

Le nombre total des suffrages valablement exprimés est divisé par le nombre des députés à élire, augmenté de un.

On appelle « nombre électoral » le nombre entier qui est immédiatement supérieur au quotient ainsi obtenu.

Par exemple 9 députés sont à élire dans une circonscription dont les électeurs ont émis 320.000 voix.

Ce nombre est divisé par le nombre des députés à élire $(9)+1=10$. Le nombre des voix émises 320.000 est divisé par ce chiffre 10. Le quotient ainsi obtenu de 32.000 et le nombre électoral est de $32.000+1=32.001$.

Chaque liste reçoit à la répartition autant de sièges que le nombre électoral (32.001) est contenu de fois dans le nombre des suffrages qu'elle a recueillis.

La liste I	ayant recueilli	151.000	voix	obtiendra	ainsi	4	sièges.
La liste II	avec	80.000	»	»	»	2	»
La liste III	»	89.000	»	»	»	2	»

Le 9^e siège resté en souffrance sera attribué à la liste ayant obtenu pour chaque siège lui attribué la plus forte moyenne.

Pour apprendre cette moyenne le nombre des suffrages de chaque liste sera divisé par le nombre des sièges qu'elle a déjà obtenus augmenté de un.

Liste I	151.000	:	(4+1)	5=	30.200
Liste II	80.000	:	(2+1)	3=	26.666
Liste III	89.000	:	(2+1)	3=	27.666

Le siège restant sera attribué à la liste I dont le quotient est le plus élevé et qui par conséquent a pu présenter en faveur de ce siège la plus forte moyenne.

Le nombre de suffrages individuels obtenus par chaque candidat détermine le rang des candidats pour l'attribution des sièges échus à la liste sur laquelle il figure.

Le système pour les élections communales est sensiblement le même que pour les élections législatives.

Notons cependant les divergences suivantes :

Celui qui prétend prendre part aux élections d'une commune doit avoir son domicile dans cette commune.

Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que pour les élections législatives avec la réserve que les cas d'incompatibilité sont beaucoup moins nombreux et se réduisent aux fonctionnaires dont les devoirs professionnels peuvent les mettre en conflit avec le conseil communal et aux particuliers qui sont personnellement intéressés aux finances communales. Dans les communes qui comprennent une section comptant 3000 habitants au moins, les élections se font pour toutes les sections au scrutin de liste avec représentation proportionnelle (donc d'après le système exposé en haut).

Dans les autres communes la majorité absolue décide de la nomination des candidats.

La majorité s'établit sur le nombre de suffrages émis, déduction faite des billets nuls et des billets blancs.

En cas de ballottage la majorité simple suffit.

LES PARTIS POLITIQUES.

Six partis politiques se sont présentés aux élections législatives : le Parti Chrétien-Social, le Groupement Patriotique et Démocratique, le Parti Ouvrier Luxembourgeois, le Parti Communiste, les Indépendants de la Moselle et les Libéraux, ces deux derniers ne candidate que dans une seule circonscription. Nous publions ci-après les programmes politiques des 4 grands partis tels qu'ils avaient paru dans l'hebdomadaire « Clarté » du 4 août 1945, et disposés dans la même suite que sur les listes électorales.

Le Parti Communiste.

Un parti de jeunes ! Un parti de foi absolue en l'avenir du Luxembourg ! Un parti pur de toute intrigue politique à l'ancienne mode.

C'est cette formation politique d'une qualité neuve et d'une ampleur inusitée dans notre pays, c'est le parti communiste de Luxembourg.

Le parti communiste luxembourgeois, comme ses partis frères, a ses racines dans la philosophie matérialiste des encyclopédistes du XVIII^e siècle, qui trouve son développement dans le matérialisme dialectique de Karl Marx et de Frédéric Engels.

Nous sommes par conséquent adeptes du marxisme philosophique qui, dans ses conceptions du monde extérieur n'a pas recours à l'idée du surnaturel, mais qui part du principe que le monde et les lois le régissant peuvent parfaitement être conçus et que notre connaissance des lois de la nature et de la société est réelle et valable. Nous croyons que la connaissance scientifique du monde et de son développement est une connaissance sinon suffisante du moins raisonnable s'approchant de plus en plus de la vérité. Sans trahir nos principes philosophiques, nous sommes partisans d'une tolérance religieuse intégrale. Nous défendons tous les bons citoyens luxembourgeois, ceux qui vont à la messe et ceux qui n'y vont pas. Nous défendons et propageons le matérialisme dialectique de Marx et Engels enrichi par Lénine et Staline. Nous l'appliquons comme méthode révolutionnaire de connaissance et de transformation de la réalité ! Le parti communiste combat en conséquence toutes les variétés de l'idéologie capitaliste et de l'opportunisme théorique et pratique. Il s'oppose d'abord à toute politique perdant de vue les buts de la classe ouvrière, ensuite la gesticulation et le verbiage révolutionnaires qui discréditent notre mouvement et servent nos ennemis. Notre but est de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de changer la société capitaliste et de la transformer en une société collectiviste et communiste. Nous proclamons qu'il est indispensable pour atteindre cet objectif que le pouvoir passe aux mains des travailleurs.

Nous ne nous bornons pas à défendre les intérêts immédiats et futurs des ouvriers, mais nous défendons aussi les intérêts présents et à venir des paysans, des petits commerçants, des artisans, des intellectuels, des employés, de tous ceux qui sont victimes de l'exploitation des trusts.

Nous préconisons un élargissement considérable de la démocratie pour l'ensemble du peuple. Nous combattons tous les préjugés raciaux. Nous entretenons des rapports fraternels avec tous les peuples libres et défendons les principes de la liberté et de l'indépendance des peuples. Pour démontrer la supériorité des principes

dont le parti communiste se réclame, il fait connaître aux larges masses les grandioses victoires du socialisme remportées par le parti communiste de l'U. R. S. S. sous la conduite de Lénine et de Staline. Cela ne s'oppose nullement à la prétention que le parti communiste est un parti national. Nous le sommes en ce sens que nous défendons en toutes circonstances les véritables intérêts luxembourgeois. Le parti communiste n'entend nullement transposer mécaniquement en notre pays telle ou telle expérience de tel ou tel pays, il veut assurer la victoire du socialisme au Luxembourg dans les conditions propres à la situation et au génie national de notre pays. Ce qui ne nous empêche pas de nous enrichir de l'expérience du mouvement ouvrier international. Aussi établissons-nous des rapports amicaux avec les partis des autres pays poursuivant des buts identiques aux nôtres. Mais nous entendons affirmer que nous déterminons librement notre politique et que nous n'admettons aucune pression extérieure quelle qu'elle soit.

Le programme que se propose de réaliser le parti communiste luxembourgeois est, en premier lieu, de libérer le Grand-Duché de la domination des trusts, coupables de trahison, de reconstruire l'industrie en la modernisant, de réorganiser l'agriculture, d'établir les bases d'une culture nationale, d'assurer une véritable renaissance du peuple et de créer un Luxembourg nouveau.

Nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle de grandes responsabilités incombent à la classe ouvrière dont nous sommes le parti. Maintenant que la guerre est finie, la classe ouvrière est appelée à jouer, à la tête de tous les travailleurs un rôle des plus importants. Elle sera le combattant le plus résolu et le plus conséquent dans la lutte pour l'extirpation du fascisme à l'intérieur comme sur l'arène internationale, pour une démocratisation effective dans toutes les sphères de la vie sociale — politique, économique et culturelle — pour l'application la plus large des principes démocratiques dans la politique intérieure comme dans les rapports internationaux. De l'unité et de la cohésion de la classe ouvrière et de ses organisations syndicales, de leur activité et de leur intransigeance dans la lutte contre les menées des ennemis de la liberté des peuples et de la paix entre les nations dépend pour une grande part le sort de notre pays et le sort de l'humanité dans la période qui vient de s'ouvrir.

Pour que soient résolus les problèmes de l'après-guerre, si complexes et si difficiles, le parti communiste luxembourgeois désire et préconise ardemment un resserrement de la collaboration internationale, et avant tout de l'alliance entre les grandes puissances pacifiques victorieuses. Nous souhaitons que notre pays comprenne les avantages qui lui viendront d'une politique extérieure fraternisant avec toutes les nations victorieuses.

Le parti communiste ira de l'avant fort de ses principes qui garantissent à notre peuple la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, le fruit du travail personnel, l'indépendance luxembourgeoise dans une atmosphère de sécurité et de bonheur.

Le Parti Ouvrier Luxembourgeois.

(Socialistes)

« Croit-on que nous, socialistes, soyons à court de revendications ? Croit-on que nous n'ayons pas, nous aussi, des griefs à formuler contre le Gouvernement ? Croit-on que nous n'aurions pas tout à gagner, électoralement, à pratiquer la politique du pire ?

Qu'est-ce qui nous empêche de flatter les paysans, de jouer le double jeu, d'entretenir l'agitation dans la classe ouvrière, d'exploiter les mécontentements ?

Deux choses nous en empêchent : l'honnêteté politique et le sentiment de notre responsabilité. En matière politique, loyauté signifie avant tout clarté. Clarté dans la définition des problèmes, clarté dans les solutions proposées.

Nous voulons entreprendre un effort de moralisation par la clarté, un effort de clarification par la sincérité.

Nous faisons appel à la raison des hommes, souvent à leur cœur, mais nous ne violentons jamais les consciences. Nous haïssons les masques et les mains onctueuses ; et l'hypocrisie et le mensonge ; et le Judas et le prestidigitateur.

Mais nous aussi, nous avons la foi. Et au centre de notre action, comme but et non comme moyen, est l'homme ; non pas l'homme tout court, mais l'homme vraiment libre. Voilà pourquoi nous détestons l'obscurantisme, voilà pourquoi nous voulons briser les chaînes, voilà pourquoi nous n'acceptons ni dictature ni inquisition.

Nous voulons mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, nous voulons briser la tyrannie de l'argent, nous voulons créer un homme nouveau par un monde meilleur.

Les principes socialistes.

Les richesses, selon nous, sont le patrimoine de tous les hommes, des morts, des vivants, de ceux à naître. Et la jouissance de ce patrimoine n'a pas d'autre fondement que l'utilité sociale et elle n'a pas d'autre but que d'assurer à tout être humain la liberté et le bien-être.

Nous ne pensons pas que cet idéal puisse être réalisé à l'intérieur du régime capitaliste que nous croyons invivable. Ce n'est même pas nous qui l'avons tué, il est mort en engendrant le machinisme. Mais il laisse les hommes corrompus qui vendent leur âme pour trente deniers.

Voilà pourquoi nous voulons une transformation radicale de la société actuelle.

Dans l'ordre économique, nous voulons assurer aux travailleurs, c'est-à-dire à tous ceux qui travaillent — ouvriers, employés, ingénieurs, directeurs, paysans, fonctionnaires, artisans, petits commerçants, mais aussi aux instituteurs, aux professeurs, à toutes les professions libres, aux penseurs et aux savants — l'usage libre et gratuit des moyens de production.

Nous voulons dans l'ordre moral, faire pratiquer une solidarité active et consciente et dans l'ordre politique, la transformation de l'Etat en une administration des choses.

Nous ne nous considérons pas comme les représentants de la seule classe ouvrière, mais de tous les opprimés sans distinction de culte ou de sexe.

Nous croyons que tous les hommes sont solidaires, parce que l'émancipation des hommes n'est pas seulement une oeuvre nationale, mais une oeuvre humaine.

Et nous employons comme moyens l'action politique, le développement des associations libres et l'incessante, l'enthousiaste diffusion de notre idéal.

La politique socialiste.

Nous ne regardons ni à Rome ni à Moscou, nous regardons droit devant nous : nous ne dépendons que de nous-mêmes. Nous nous engageons honnêtement et entièrement. Et nous tenons nos promesses, parfois même celles des autres.

Nous sommes persuadés que la réponse à toute dictature se trouve, non pas dans moins de démocratie, mais dans plus de démocratie. Mais nous croyons que la démocratie politique n'est qu'un leurre, si elle ne s'accompagne pas de la démocratie économique. Pour qu'il y ait une démocratie vraie, il faut que l'Etat soit libéré de la tutelle des grands intérêts industriels et financiers. Pour qu'il y ait vraiment des hommes libres, il faut les libérer de la toute-puissance de l'Etat et de l'insécurité du lendemain. Car nous ne voulons pas nous servir de l'individu au profit de l'Etat, mais de l'Etat au profit de l'individu. Nous faisons de l'individualisme pour les faibles.

C'est dire que nous ne voulons pas enlever leurs fermes aux paysans pour faire des kolchoses ou des sovchoses ; mais pour libérer les paysans en même temps que tous les travailleurs, nous voulons transférer à la collectivité tous les monopoles, tout ce qui est service public et même les industries-clés, les sources d'énergie en même temps que le crédit. Qui oserait dire qu'avant la guerre M. Barbanson n'ait pas été plus puissant que l'humble M. Dupong ? Eh bien, il faut que cela cesse, il est nécessaire que cela cesse, il est indispensable que cela cesse si nous ne voulons pas que le pays devienne une colonie.

Nous ne voulons pas l'étatisation bureaucratique qui étouffe et tue les hommes ; la base de notre économie est la coopérative ; nous recherchons la communauté des producteurs. Cela comporte la cogestion des grandes usines par les travailleurs : ouvriers, employés, ingénieurs et intervention des travailleurs dans la gestion de la chose publique.

Nous ne voulons pas prendre aux riches pour donner aux pauvres, nous ne ferions que de nouveaux pauvres et des nouveaux riches. Mais nous voulons généraliser la sécurité économique. Nous voulons libérer les hommes de la misère et de la peur du lendemain. Nous savons que si le travail doit être un droit, il est aussi un devoir. Celui qui ne travaillera pas, avec nous ne mangera pas. Mais nous voulons que tous les Luxembourgeois travaillent dans la joie.

La démocratie sociale est la condition même de la démocratie politique. C'est là la raison pour laquelle nous voulons que les droits sociaux soient ancrés dans la Constitution à côté des droits de l'homme et de ceux du citoyen.

Et c'est sur ce plan que nous irons au combat aux prochaines élections.

On démoralise un pays quand on le déçoit. Nous avons été déçus, nous ne pouvions pas ne pas l'être. Nous croyons que les problèmes qui se posent au pays restent insolubles dans l'orthodoxie libérale. Pour garantir la survie de la patrie et le bonheur de ses enfants, nous présentons de nouvelles méthodes, en même temps qu'un humanisme nouveau, mais intégral.

Le sort des hommes est entre les mains des hommes. Nous, socialistes, nous vivons les ardeurs et les dégoûts d'un Péguy et l'enthousiasme d'un Jaurès. L'histoire confirme nos doctrines ; pourquoi douterions-nous de la victoire ?

Groupement Patriotique et Démocratique.

L'idée de donner au pays la possibilité de mettre sur pied un gouvernement capable de résoudre dans un parfait esprit démocratique et patriotique les graves problèmes de l'heure a gagné de plus en plus les esprits et a abouti à la création d'un nouveau parti politique groupant tous les hommes de bonne volonté.

Il n'est personne qui ose contester qu'un retour à la coalition des partis extrêmes actuellement au pouvoir et à la pratique d'une politique uniquement de parti mènerait le pays, par les concessions mutuelles qu'une telle coalition et une telle politique exigent, à la ruine et au désespoir.

Des hommes ayant fait preuve de leur patriotisme et de leur courage dans la résistance, des hommes venus de divers coins de l'horizon politique et des hommes nouveaux ont cru qu'une grande oeuvre serait réalisée, s'il était possible de grouper en toute indépendance et liberté tous ceux qui se sentent, en vrais démocrates, résolus à travailler pour la justice sociale et à ne s'inspirer dans leurs décisions que du bon sens et de l'intérêt général.

La restauration de la patrie est une chose possible et nécessaire. Certes, les difficultés sont considérables et nombreuses. Mais un pays qui a fait face comme le nôtre l'a fait à cinq années de tyrannie nazie a démontré au monde et s'est révélé à lui-même, qu'il possédait les richesses spirituelles et morales qui sont la vraie richesse des nations et qui font leur force et leur grandeur. La voie à suivre est toute droite : C'est d'assurer le plus rapidement possible le rétablissement des principes qui sont à la base de nos institutions.

L'heure des solutions pratiques a sonné. Essentiellement elles doivent aboutir à compléter la démocratie politique qui garantit l'égalité de tous devant la loi par la démocratie sociale qui assure à chacun la juste part de bien-être qu'exige le respect de la dignité humaine et par la démocratie économique qui confère au travail, devenu majeur, sa part légitime d'influence dans la direction des affaires.

La tâche dans l'immédiat est lourde. Elle comprend entre autres :

La réorganisation des services de reconstruction sur une base plus large et la définition des responsabilités en vue d'une réalisation mieux ordonnée, plus rapide et plus efficace ;

Le châtement rapide et énergique des traîtres et de tous ceux qui, dans les domaines politiques, administratifs, culturels et économiques, ont collaboré avec l'ennemi pour nous subjuguier et anéantir le pays.

La confiscation des bénéfices de guerre illicites.

L'assainissement monétaire par des mesures générales et une répartition équitable des charges sans l'arbitraire du « Härteausgleich ».

L'abolition de toutes les lois nazies et leur remplacement par des lois de structure luxembourgeoise.

Un appel à la solidarité nationale pour l'indemnisation de toutes les victimes de guerre et le dédommagement intégral des sinistrés.

La revendication d'une indemnité de guerre préférentielle en rapport avec les dommages proportionnellement très élevés que nous avons subis.

L'intervention de l'Etat auprès de nos alliés en vue de la remise en marche prochaine de nos industries les plus vitales ; la défense plus énergique de nos droits dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et la sauvegarde de l'autorité de l'Etat vis-à-vis des concentrations industrielles.

L'amélioration du ravitaillement par le retour à l'équilibre des prix et par l'abolition du marché noir et de la fraude aux frontières.

L'élaboration d'un statut d'équité sociale et de relèvement des classes ouvrières et l'adaptation des salaires, traitements, pensions et allocations sociales et familiales à ce statut.

Et, surtout, le rapatriement rapide de nos jeunes gens passés en Russie et la recherche et le retour de nos derniers déportés.

Le Groupement Patriotique et Démocratique proclame la liberté et la tolérance réelle par le respect des croyances traditionnelles des opinions politiques de tous les bons Luxembourgeois.

Il exprime sa fidélité inébranlable à la dynastie régnante et à notre Auguste Souveraine, Championne de notre Libération, Garante de notre Indépendance, Symbole de la Patrie.

Notre seule ambition est d'être une force d'attaque et de résistance voulant à tout prix refaire le Luxembourg de demain dans la légalité, dans la propreté, dans la justice et dans la liberté.

Le Parti Chrétien-Social.

(Parti de la Droite)

Le Parti Chrétien-Social est le successeur et l'ayant droit du Parti de la Droite ; sous la direction de chefs éprouvés, sous l'impulsion d'une équipe d'hommes partiellement nouvelle, il en prolonge, dans les temps nouveaux, les traditions et la politique, accentuant plus fortement les tendances sociales. Nous n'hésitons pas à nous appeler « Parti » nous plaçant franchement et sans conteste sur le terrain de la Démocratie. Les partis sont de l'essence même de la démocratie et toute tendance à vouloir réunir tous les citoyens dans un même parti rappelle étrangement des temps révolus. D'ailleurs, on ne créera pas l'union par la confusion, et il faut bien que les partis s'affrontent avec un programme net et déterminé. Toutefois ceci ne signifie nullement que le Parti chrétien-social veuille faire « de la politique de parti » au sens péjoratif du mot. L'intérêt national doit primer les intérêts des particuliers et des groupes et, tout en maintenant et en défendant ses principes, le Parti chrétien-social est prêt à collaborer avec tous les hommes de bonne volonté à l'exécution d'un programme national de réalisations immédiates. Loin de vouloir contester ou suspecter le patriotisme des autres groupes, sans revendiquer pour lui un monopole, le Parti chrétien-social proclame fièrement son attachement à la Patrie et sa fidélité à la Couronne, se réclamant en cela des nobles traditions de la Droite. Il n'est pas dans nos desseins de mêler la Religion à la Politique ; ce serait rendre un bien mauvais service à une grande Cause. Mais l'Eglise a des droits imprescriptibles dans la Cité ; nous voulons — pour autant que de besoin — les défendre et les garantir. Nous voulons nous inspirer, dans notre politique, des principes fondamentaux du Christianisme qui est à la base même de notre civilisation occidentale. Nous n'oublions jamais que la tolérance et le respect de toutes les convictions sincères sont le fondement de toute politique honnête.

De nos jours, plus que jamais, la question sociale doit trouver une solution juste et hardie. Le Parti chrétien-social base sa politique sur l'enseignement des Papes, tel qu'il se trouve consigné dans les grandes Encycliques de Léon XIII et de Pie XI. La personnalité humaine est l'objectif principal et central de cette politique ; nos efforts tendent à lui procurer le maximum de bien-être moral et matériel. La propriété privée, corollaire des droits de la personnalité, doit être respectée ; mais elle ne saurait avoir une portée absolue et trouve ses limites dans les droits des autres. De plus, la propriété privée doit être organisée de manière à servir le bien commun. Tout homme a un droit au travail et, par réciproque, l'obligation du travail. L'Etat doit garantir l'hygiène du travail, des rémunérations justes et un minimum d'existence à tous les travailleurs. Les professions organisées sont appelées à seconder l'Etat dans ses efforts. Les classes sociales ont le droit de faire entendre leurs réclamations qui seront nécessairement subordonnées au bien commun. La cellule de l'Etat c'est la famille. Protéger la famille et lui permettre de se développer sainement et harmonieusement, c'est de nos jours une des plus nobles tâches des pouvoirs publics. Pour guérir les plaies profondes que les années d'entre-deux-guerres et les années de guerre 1939—1945 ont faites à notre population, l'Etat devra suivre une politique résolue de repopulation.

Aide matérielle aux familles nombreuses, encouragement moral, distribution juste des impôts et fixation adéquate des salaires et traitements, voilà quelques-uns des points essentiels du programme à réaliser. L'éducation sera organisée et dirigée par l'Etat, avec l'aide des facteurs naturels appelés à y concourir. Elle ne finira pas au sortir des écoles, mais elle se poursuivra bien au-delà. Dans notre siècle matérialiste, nous voulons réserver une large place aux Beaux-Arts. L'organisation des loisirs aura nos soins particuliers et nous reconnaissons la grande importance du sport pour le bien-être moral et physique du peuple. Dans tous ces domaines, l'Etat encouragera, dirigera et coordonnera les efforts privés.

La guerre qui a si durement frappé notre petit Pays, a posé un certain nombre de problèmes nouveaux. L'épuration est une opération nécessaire qui doit se faire sans esprit de vengeance, d'une façon juste mais humaine. La reconstruction de nos villes et villages détruits est une question vitale pour notre population ; nous devons y apporter des méthodes telles que, avec les moyens à notre disposition, nous puissions atteindre un résultat maximum de temps. L'indemnisation des victimes de la guerre est chose indiscutable ; les priorités dans l'indemnisation se feront selon le degré des mérites des victimes et selon l'étendue de leurs besoins.

Sur le terrain des relations extérieures, nous proclamons le principe de la fraternité et de la solidarité internationales. Tout en affirmant et en défendant notre indépendance et notre autonomie, nous reconnaissons nos devoirs sur le plan international. Nous désirons vivre en entente cordiale avec toutes les Nations qui sont de bonne volonté et nous sommes prêts à assumer les obligations qui nous seront justement imposées par une organisation mondiale garantissant la paix et la prospérité de tous.

Dans tous les domaines de la vie nationale et internationale, le Parti s'inspirera de ses principes chrétiens et sociaux. Et s'il fallait chercher une devise pour résumer son programme, on n'aurait qu'à prendre le mot : Servir.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 21 OCTOBRE 1945.

1^{re} circonscription (Sud).

Bulletins trouvés dans l'urne	58.249
» blancs	490
» nuls	1.095
» valables	56.664

Nombre électoral : 1.089.165 : (20+1)21=52.294

Liste 1 (Parti communiste)	227.619	: 52.294 = 4
Liste 2 (Parti ouvrier)	335.745	: » = 6
Liste 3 (Group. patriotique et démocratique)	109.156	: » = 2
Liste 4 (Parti chrétien-social)	389.324	: » = 7
Liste 5 (Parti libéral)	36.321	: » = 0

Après la deuxième opération le siège qui reste à répartir échoit à la liste 4.

Candidats élus et suppléants.

Liste 1		Liste 2	
Urbany	15.649 (élu)	Krier	21.423 (élu)
Useldinger	14.811 (élu)	Fohrmann	20.977 (élu)
Grandgenet	13.266 (élu)	Biever	20.342 (élu)
Schumacher	11.939 (élu)	Netgen	19.221 (élu)
Moes	11.890 (suppl.)	Clemens	18.482 (élu)
Steichen	11.833 (suppl.)	Gansen	18.196 (élu)
Majerus	11.369 (suppl.)	Rasquin	17.768 (suppl.)
		Clement	17.713 (suppl.)
		Schreiner	17.561 (suppl.)
Liste 3		Liste 4	
Frieden	7.215 (élu)	Dupong	28.171 (élu)
Kremer	6.635 (élu)	Margue	23.166 (élu)
Lutgen	6.147 (suppl.)	Colling	22.625 (élu)
Schreiner	6.070 (suppl.)	Rock	22.386 (élu)
Nau	6.056 (suppl.)	Hentgen	22.338 (élu)
		Kinsch	21.769 (élu)
		Wirtgen	20.416 (élu)
		Lommel	19.431 (élu)
		Wilhelm	18.984 (suppl.)
		Jander	18.308 (suppl.)
		Weirich	18.286 (suppl.)

2^{me} circonscription (Est).

Bulletins trouvés dans l'urne	19.805
» blancs	124
» nuls	670
» valables	19.011

Nombre électoral : 110.048 : (6+1) 7=15.722.

Liste 1 (Parti communiste).....	2.503 :	15.722 = 0
Liste 2 (Parti ouvrier)	7.988 :	» = 0
Liste 3 (Group. patriotique et démocratique)	21.535 :	» = 1
Liste 4 (Parti chrétien-social).....	64.045 :	» = 4
Liste 5 (Indépendants de la Moselle).....	13.977 :	» = 0

Après la deuxième opération le siège qui reste à répartir échoit à la liste 5.

Candidats élus et suppléants.

Liste 3		Liste 4	
Schaffner	6.077 (élu)	Bech	15.064 (élu)
Wagner	3.829 (suppl.)	Dr. Speck	11.077 (élu)
Kries	3.046 (suppl.)	Thill	10.127 (élu)
Ruppert	2.991 (suppl.)	Duhr	9.736 (élu)
		Klein	9.352 (suppl.)
		Braun	8.689 (suppl.)
Liste 5			
Decker	4.003 (élu)		
Godart	3.737 (suppl.)		
Govers	3.361 (suppl.)		
Henckes	1.088 (suppl.)		

3^{me} circonscription (Centre)

Bulletins trouvés dans l'urne ...	49.380
» blancs	426
» nuls	1.488
» valables	47.466

Nombre électoral : 687.331 : (15+1) 16=42.958.

Liste 1 (Parti communiste).....	56.710 :	42.958 = 1
Liste 2 (Parti ouvrier)	177.051 :	» = 4
Liste 3 (Group. patriotique et démocratique)	177.801 :	» = 4
Liste 4 (Parti chrétien-social)	273.754 :	» = 6
Liste 5 (1 seul candidat)	2.015 :	» = 0

Candidats élus et suppléants.

Liste 1		Liste 2	
Schneider.....	5.298 (élu)	Kohner	15.843 (élu)
Marx	5.031 (suppl.)	Bodson	15.009 (élu)
Urbany Claire	4.401 (suppl.)	Bauer.....	12.806 (élu)
Moes	4.106 (suppl.)	Neu	12.805 (élu)
		van Kauwenbergh	12.193 (suppl.)
		Bousser	12.105 (suppl.)
		Hildgen	12.043 (suppl.)
Liste 3		Liste 4	
Hamilius	18.074 (élu)	Konsbrück	26.316 (élu)
Diderich.....	16.353 (élu)	Frieden	23.183 (élu)
Schaus Eug.	15.010 (élu)	Loesch	21.768 (élu)
Jacquemart	14.404 (élu)	Schaus Lambert	19.627 (élu)
Osch	13.120 (suppl.)	Biever	19.433 (élu)
Dury.....	11.685 (suppl.)	Kasel	19.228 (élu)
Wolter	11.627 (suppl.)	Worré	18.555 (suppl.)
		Jacoby	18.431 (suppl.)
		Welter	16.812 (suppl.)

4^{me} circonscription (Nord).

Bulletins trouvés dans l'urne ...	31.649
» blancs	231
» nuls	963
» valables	30.455

Nombre électoral : 295.956 : (10+1) 11=26.906.

Liste 1 (Parti communiste).....	8.869 :	26.906 = 0
Liste 2 (Parti ouvrier)	48.241 :	» = 1
Liste 3 (Group. patriotique et démocratique)	58.368 :	» = 2
Liste 4 (Parti chrétien-social).....	180.478 :	» = 6

Après la deuxième opération le siège qui reste à répartir échoit à la liste 4.

Candidats élus et suppléants.

Liste 2		Liste 3	
Abens	6.242 (élu)	Wenkin	10.196 (élu)
Weber	6.054 (suppl.)	Mathieu	8.938 (élu)
Risch	5.235 (suppl.)	Peusch	7.469 (suppl.)
Hansen	5.059 (suppl.)	Peffer	6.893 (suppl.)
		Juttel	5.125 (suppl.)
Liste 4			
Simon	22.885 (élu)	Schmit	17.838 (élu)
Delaporte	21.135 (élu)	Schiltges	16.696 (élu)
Reuter	21.133 (élu)	Reuter N.	15.990 (suppl.)
Gengler	19.486 (élu)	Gries	13.659 (suppl.)
Wagner	18.385 (élu)	Hommel	13.278 (suppl.)

La Constituante se composera

de 25 députés du parti chrétien-social,
de 11 députés du parti ouvrier luxembourgeois,
de 9 députés du groupement patriotique et démocratique,
de 5 communistes, et
d'un député des Indépendants de la Moselle.

Tableau Comparatif

entre les élections législatives du 21 octobre 1945 et les élections législatives du 6 juin 1937 resp. du 3 juin 1934.

Sud			
	1934		1945
Parti communiste	7,3%		20,73%
parti ouvrier	41,6%		30,57%
parti radical-libéral	14,5%		3,31%
parti Loutsch	2,6%		
parti M ^{me} Geimer	0,1%		
groupement patriotique et démocratique			9,94%
parti de la Droite	33,9%		35,45%
Est			
	1934		1945
Parti communiste			2,27%
parti ouvrier			7,26%
groupement patriotique et démocratique			19,57%
parti de la Droite	60,5%		58,19%
Indépendants de la Moselle	39,5%		12,71%
Centre			
	1937		1945
Parti communiste			8,25%
parti ouvrier	30,5%		25,76%
groupement patriotique et démocratique			25,87%
parti de la Droite	36,6%		39,83%
parti radical-libéral	16,2%		
parti démocratique	16,7%		
parti Schummer			0,29%
Nord			
	1937		1945
Parti communiste			3,00%
parti ouvrier	16,5%		16,30%
groupement patriotique et démocratique			19,72%
parti de la Droite	58,4%		60,98%
parti des agriculteurs et des classes moyennes	6,2%		
parti des paysans, des classes moyennes et des ouvriers	10,2%		
parti libéral	8,7%		

Dès que le résultat officiel des élections fut connu, le Président du Gouvernement, M. Pierre Dupong s'est rendu auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse pour lui présenter la démission du Gouvernement.

Son Altesse Royale commença immédiatement les consultations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement. En attendant Elle chargea M. Pierre Dupong de continuer à gérer ensemble avec ses collègues les affaires gouvernementales.

Après avoir consulté les délégués des différents partis et groupes politiques de la Chambre en vue de la solution de la crise ministérielle, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse chargea le 30 octobre M. Pierre Dupong de la formation d'un nouveau Gouvernement.

Les pourparlers pour former un nouveau gouvernement commencèrent immédiatement et le 16 novembre M. Pierre Dupong fut reçu en audience par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse et Lui présenta les membres du nouveau Gouvernement qui se compose comme suit :

M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement (Administration Centrale, Force Armée, Epuration, Finances),

M. Joseph Bech, (Affaires Etrangères, Viticulture),

M. Pierre Krier, (Travail, Sécurité sociale, Mines, Reconstruction),

M. Nicolas Margue, (Education Nationale, Cultes, Arts et Sciences, Agriculture),

M. Victor Bodson, (Justice, Batiments et Voierie, Transports et Electricité),

M. Guill Konsbruck, (Commerce, Industrie et Métiers, Ravitaillement alimentaire et industriel),

M. Eugène Schaus, (Intérieur, Dommages de Guerre),

M. Alphonse Osch est nommé Commissaire général aux Dommages de guerre,

M. le Dr. Charles Marx, (Assistance Sociale, Santé Publique, Rapatriement, Education Physique).

ACTIVITÉ DU COMMISSAIRE A L'INFORMATION AUX ETATS-UNIS.

Au cours d'une conférence de presse Monsieur André Wolff, commissaire à l'Information à New-York a présenté un rapport détaillé sur son activité d'information et de propagande aux Etats-Unis. Quand fut créé à New-York un commissariat à l'Information, l'activité de celui-ci devait commencer par la base, c'est-à-dire il fallait dire aux Américains qu'il y avait quelque part en Europe, entre la France, la Belgique et l'Allemagne un minuscule état indépendant et démocratique, qui de par son histoire et de par la volonté de son peuple avait, malgré l'exiguïté de son territoire, le droit de vivre libre. Il fallait encore retracer les événements du 10 mai 1940, l'invasion brutale de notre pays, sans déclaration de guerre et en dépit de l'assurance donnée par Hitler que notre neutralité serait respectée. Il fallait démontrer qu'en l'absence d'une armée nous ne pouvions songer un instant à riposter les armes à la main. D'autre part il fallait réagir contre la propagande allemande clandestine qui fit de son mieux pour contrecarrer notre action.

A partir du mois d'octobre 1940 le Luxembourg était membre du Service Interallié d'Information à New-York, service qui fut nommé après l'entrée en guerre des Etats-Unis United Nations Information Office.

Les Etats-Unis et le Royaume Uni étaient les deux principaux membres qui soutenaient ce service. Cependant les petits états y avaient les mêmes droits. Ainsi le Grand-Duché était au même rang que l'U.S.A., l'Angleterre, la Chine, la Belgique, la Hollande, l'Afrique du Sud et les Indes.

Le but de l'Office était d'éclairer le peuple américain sur les nations en guerre avec les puissances de l'axe. Nous avons publié un grand nombre d'études et de brochures distribuées par millions d'exemplaires. De plus, les journaux, le film, la radio, les expositions, les conférences furent des moyens de propagande. Partout le Luxembourg était présent ou représenté. La collaboration de toutes les nations ne pouvait que nous profiter, car jamais nos modestes moyens nous auraient permis cette publicité de grande envergure. Nous étions souvent invités à nous présenter sur la même tribune avec nos amis français, belges, hollandais, anglais, tchèques, norvégiens et même avec les conférenciers néozélandais et australiens.

Les journaux américains nous ont témoigné une vive sympathie. Le peuple américain était avec nous et nous avions confiance parce que nous savions que nos efforts n'étaient pas vains.

Des rapports nous parvenant du Luxembourg nous permettaient de publier des articles dans la « United Nations Review » organe de l'UNIO. A côté de ces articles qui avaient un caractère semi-officiel, nous avons publié des nouvelles dans les grands journaux : le New-York Times, le Herald Tribune, le World Telegram, The Sun, P. M., Daily News, Daily Mirror et dans d'autres grands journaux de New-York, de Philadelphie, de Boston, de Chicago, de Détroit, de Saint-Louis et de San Francisco.

Les journaux de province qui avant la guerre vivaient de nouvelles locales et de quelques informations sensationnelles de New-York ou de Londres nous intéressaient beaucoup, parce qu'ils sont lus par les millions de petites gens qui représentent une partie importante de l'opinion publique américaine.

Par nos articles, les ouvriers, les employés, les farmers ont connu le Luxembourg et ont appris la farouche résistance du peuple Luxembourgeois.

Des articles de dix à vingt lignes, des photos de notre Grande-Duchesse, les mêmes qui ont circulé clandestinement dans le pays pendant l'occupation, des rapports sur la résistance de nos femmes, de nos enfants à l'école, de nos étudiants, de nos ouvriers dans les usines, de nos intellectuels, de nos paysans, de nos maquisards, de nos engagés volontaires dans les armées alliées ont paru partout dans des revues lues par des millions de lecteurs: The New-Yorker, Knickerbocker Weekly, Liberty Magazin, Saturday Evening Post, This Week Magazin, Colliers etc.

Les lecteurs américains étaient informés de ce qui se passait dans les pays occupés par des brochures comme : The Axis System of Hostages, Religious Persecution, Axis Oppression of Education, Slave Labor and Deportation, Axis Treatment of Women, The Penetration of German Capital into Europe, Persecution of the Jews, Today's Children - To-morrow's Hope, Ten unconquered Countries, Do you know your Ally et par des livres comme : Sixth Column, World War II, The Unconquerables

Des affiches ont été placardées par centaines de mille dans toute l'Amérique. Les Ecoles, les Bibliothèques, les camps militaires nous demandaient des affiches sur la Résistance.

Les grands magasins à succursales ont exposé à tour de rôle dans leurs vitrines nos affiches et notre drapeau national.

Notre devise « Mir wölle bleiwe wât mir sin » a eu le plus grand succès.

Le peuple américain a su ainsi que malgré l'occupation, malgré la terreur semée par les nazis, le Luxembourg n'abandonnerait pas la lutte pour sa liberté.

Dans la guerre moderne, la radio est un facteur important.

Le Commissariat à l'Information s'en servait pour donner au peuple américain des détails complémentaires sur le Luxembourg et sur la Résistance, des détails trop longs pour être publiés dans les journaux.

Tous les dix jours à peu près le Commissaire à l'Information s'adressait par l'une ou l'autre station à un auditoire innombrable.

Parfois nous avons organisé des discussions radiophoniques qui duraient généralement une demi-heure. Dans ces discussions des questions historiques, sociales et économiques furent soulevées et expliquées.

Tous les ans, le 10 mai, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg ont présenté sur différentes stations de radiodiffusion un grand programme commun.

La Belgique, la Hollande et le Luxembourg se présentant ensemble sous la nomination « Low Countries » (Pays-Bas), nous pouvions faire valoir avec plus de force les droits des petites nations.

Notre Grande-Duchesse fit plusieurs discours à la nation américaine et Elle retraça les lignes historiques qui relient le Luxembourg à l'Amérique. Son Altesse Royale fit part au peuple américain des souffrances que notre pays endurait sous l'occupation et Elle remercia la grande nation amie des sympathies profondes qu'elle nous témoignait.

Des sénateurs et de nombreux personnages de la politique, de l'économie et du travail ont participé à nos discussions publiques qui, ainsi, ont eu un niveau très élevé.

Des manifestations spéciales furent organisées à Noël, à Pâques, le 19 avril, jour anniversaire de notre indépendance, le 11 mai, anniversaire du traité de Londres, le 1^{er} janvier, signature de la « United Nations Declaration », le 14 août, commémoration de l'Atlantic Charter, le 1^{er} septembre, invasion de la Pologne.

Des expositions ambulantes que nous avons organisées ont été montrées dans les grandes villes des Etats-Unis et du Canada. Les ouvriers et ouvrières des fabriques travaillant pour la guerre ont eu l'occasion de se rendre compte que leurs efforts soutenaient la bonne cause.

Tous les symboles nationaux étant défendus au Luxembourg, l'Amérique a donné une nouvelle preuve de sa sympathie agissante à notre Souveraine et à notre peuple. En 1943, l'Administration des Postes des USA a émis un timbre qui représente le drapeau luxembourgeois.

Et encore une fois cette sympathie s'est manifestée clairement quand un navire de la marine américaine reçut le nom de « Luxembourg Victory ».

Il faut surtout aussi souligner l'aide que reçut le Commissariat à l'Information de la part des Luxembourgeois et des Américains de souche luxembourgeoise en Amérique.

A Chicago, le « Luxembourg Weekly », un hebdomadaire très répandu parmi les Luxembourgeois de la région de Chicago, dans l'Etat de Wisconsin, dans l'Iowa, dans le Michigan, à New-York et en Californie, reproduisait nos articles.

La Revue « Belgium » publiait également chaque mois nos articles de fond.

Enfin, le « Luxembourg Bulletin » était l'organe officiel du Commissariat à l'Information, et fut distribué aux bibliothèques, aux journaux, aux stations de radiodiffusion, aux hautes personnalités et à nos amis actifs.

En collaboration avec nos compatriotes aux Etats-Unis nous avons organisé la commémoration du 10 mai, de la Grève Générale Septembre 1942 et de l'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Ensemble nous avons soutenu l'Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte, la Croix-Rouge Américaine et l'Oeuvre d'Assistance des Nations Unies, ainsi que les emprunts de Guerre des USA.

Nous avons fait des conférences pour la communauté israélite luxembourgeoise.

Enfin, nous avons à nous occuper des jeunes gens luxembourgeois qui étaient prisonniers de guerre en Amérique, dont un grand nombre a pu être rapatrié.

D'autre part il faut relater l'activité des « Friends of Luxembourg » et du Grand-Duchess Charlotte Relief Fund ».

Les « Friends of Luxembourg » reçoivent leurs fonds de la caisse commune des Alliés et ont dépensé au profit du Luxembourg environ 150.000 dollars. Pour cette somme il a été acheté des marchandises qui sont envoyées dans le pays.

Le « Grand-Duchess Charlotte Relief Fund » ne fait des quêtes que dans la colonie luxembourgeoise. La Croix-Rouge luxembourgeoise a reçu de nombreux objets d'habillement. Nos Princesses, les dames luxembourgeoises et de descendance luxembourgeoise, ainsi que la communauté israélite ont rendu de très grands services à cette œuvre.

En novembre 1942, les Luxembourgeois de New-York ont pris une importante résolution contre les crimes commis au Luxembourg par les Allemands et ils ont remercié les Alliés de l'aide promise à notre pays.

Une des plus importantes cérémonies que nous avons organisées fut la commémoration du sept centième anniversaire de la remise des lettres de franchise par la Comtesse Ermesinde.

Le 17 septembre 1944, Monsieur F. H. La Guardia, Maire de New-York, avait mis à notre disposition l'Hôtel de Ville de New-York sur lequel flottait ce jour le drapeau luxembourgeois.

Pendant une heure et demie, Radio New-York diffusait le programme.

Le 10 septembre 1944 les troupes américaines étaient arrivées à Luxembourg — le 17 septembre 1944, tout New-York acclamait nos couleurs.

RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.

Le Comité d'Etudes pour les Réparations de Guerre, vient d'achever son rapport sur les réparations. Ce document a pour but de donner une vue d'ensemble sur l'ordre de grandeur des dommages de guerre subis par le Grand-Duché de Luxembourg. Il ne constitue donc pas un bilan d'une exactitude mathématique. Les chiffres y cités ne sont, dans bien des cas, que des estimations approximatives et provisoires.

Le montant des dommages au sens strict s'élève à fr. lux. : 5.884.333.404, valeur de 1938 et se compose comme suit :

1 ^o l'industrie et le commerce.....	1.904.275.976 —
2 ^o les chemins de fer et transports intérieurs.....	207.039.000 —
3 ^o les chemins et routes y compris les ponts.....	100.000.000 —
4 ^o l'agriculture.....	1.673.107.000 —
5 ^o les dommages aux biens en général.....	1.999.911.428 —

Il est intéressant de noter que la perte totale en capital, soit environ 5 milliards de fr. lux. (valeur 1938) représente 33% de la fortune nationale du Grand-Duché de Luxembourg, estimée, en 1935 à 15,5 milliards de francs.

Les dommages aux personnes (pertes de vie, maladies, blessures et autres pertes matérielles subies par les civils et militaires, victimes de la guerre, de l'occupation et de la déportation) sont estimés à fr. lux. 2.467.500.000 —.

Les atteintes à la situation financière et monétaire du pays dépassent 6,8 milliards de fr. lux. Dans ces dommages figurent notamment l'augmentation de la circulation monétaire et le montant des placements forcés en Allemagne (fr. lux. 4,8 milliards); le reverse lend-lease (fr. lux. 300 millions); la charge supplémentaire imposée aux contribuables luxembourgeois (fr. lux. 950 millions).

LA VISITE ET LES ENTRETIENS DE MONSIEUR BECH A VARSOVIE.

Revenant de Varsovie, M. Joseph *Bech*, Ministre des Affaires Etrangères, est rentré à Luxembourg le 3 octobre après avoir conclu à Varsovie un accord de rapatriement avec la Pologne et après s'être rendu compte sur la place du bon fonctionnement des services du rapatriement luxembourgeois.

A son arrivée à Varsovie M. Joseph *Bech*, accompagné de M. Joseph *Kauffman*, Commissaire au Rapatriement et de M. Nicolas *Gehlen*, nommé attaché de Légation à Varsovie, fut salué à l'aérodrome par M. René *Blum*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Luxembourg en Pologne, accompagné de Madame *Blum* le Vice-Ministre des Affaires Etrangères, M. *Modzelewsky*, le Chef du Département de l'Ouest, le Docteur *Chromeczki*, le Vice-Directeur du Protocole Diplomatique, M. Adam *Gubrynowicz*, par l'Ambassadeur de France, M. *Garreau* et le Chargé d'Affaires de Belgique, M. *Wendelen*. Le 22 septembre M. *Bech* ainsi que M. *Blum* furent reçus par le Ministre des Affaires Etrangères, M. Vincent *Rzymowski* et le Vice-Président M. Sigismond *Modzelewski*.

Le même jour, l'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Grand-Duché de Luxembourg, M. René *Blum*, remit ses lettres de créance au Président Boleslas *Biérut*, en présence de M. Joseph *Bech*, Ministre des Affaires Etrangères.

Après avoir visité, ensemble avec M. *Blum*, Cracovie et le camp de concentration d'Oswiecim (Auschwitz), M. *Bech* signa le 14 septembre un accord de rapatriement entre la Pologne et le Luxembourg en présence du Ministre des Affaires Etrangères, M. *Rzymowski*, et du Vice-Président M. *Modzelewski*.

Le Luxembourg est le premier pays de l'Europe à conclure un pareil accord avec la Pologne.

L'accueil que M. *Bech*, et les personnalités qui l'accompagnaient ont trouvé partout de la part du Gouvernement polonais a été des plus chaleureux et des plus amicaux, et la Mission luxembourgeoise de rapatriement pourra compter de la part du Gouvernement et des autorités polonaises, sur la plus franche collaboration dans l'accomplissement de sa tâche.

L'AVENIR INDUSTRIEL.

Dans une interview que M. Guill *Konsbruck* a accordée à « L'Echo de l'Industrie », le Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques a dit notamment :

La constitution de l'Union douanière hollando-belgo-luxembourgeoise assure, d'abord, une extension considérable des débouchés dont nous ne pouvons être séparés par aucune mesure de politique commerciale protectionniste. La reconstruction en Hollande présentera pendant des années des besoins très considérables. Il faut espérer que cette union de nos trois pays ne constituera que le noyau embryonnaire d'une union économique plus étendue, englobant tous les Etats de l'Europe occidentale. La constitution d'une union d'une étendue pareille assurerait à la sidérurgie et aux industries luxembourgeoises de transformation des débouchés importants et stables.

Mais d'autres perspectives encore s'ouvrent devant nous. Avant la guerre de nombreuses maisons américaines d'importance mondiale avaient établi des succursales ou des filiales en Allemagne avec l'objet d'y produire pour les besoins de l'Europe tout entière. Les installations de ces établissements américains en Allemagne sont en majeure partie détruites, et en raison de l'appauvrissement de l'Allemagne et du dérèglement des transports dans ce pays, il ne saurait être question, dans la plupart des cas, de rétablir les établissements là où ils se trouvaient. Il s'agit de profiter de l'occasion et d'attirer l'attention de l'industrie américaine sur les avantages que le Grand-Duché offre pour l'établissement de succursales ou de filiales ayant pour objet la production indus-

trielle à base de fer et d'acier. Ainsi les débouchés de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise s'élargiraient d'une façon non négligeable en même temps que du travail serait donné à l'industrie moyenne de transformation. Imaginez, par exemple, qu'une fabrique américaine d'automobiles transfère son établissement industriel d'Allemagne au Luxembourg. L'industrie sidérurgique gagnerait sans doute un gros client, les fonderies trouveraient des commandes intéressantes, l'industrie chimique pourrait fournir les couleurs, l'industrie textile luxembourgeoise pourrait se charger de fabriquer les tissus recouvrant les sièges. Je crois pouvoir dire que l'industrie américaine témoigne le plus grand intérêt pour le Luxembourg. Aussi ne laissons-nous passer aucune occasion pour attirer l'attention des autorités et des industriels d'Amérique sur notre pays et pour leur exposer les avantages qu'offre notre territoire pour l'emplacement d'établissements industriels.

A notre situation géographique favorable et à la présence sur notre territoire d'une industrie sidérurgique puissante s'ajoutera l'avantage d'un courant électrique abondant et à bon marché dès la réalisation du barrage de l'Our. Les travaux d'études se poursuivent activement et nous espérons que le projet entrera bientôt dans la phase de la réalisation. L'établissement du barrage de l'Our nécessitera quelques redressements de notre frontière orientale. Je ne crois pas que nos revendications territoriales rencontreront la moindre opposition lors de la négociation des traités de paix. Le problème des capitaux sera résolu grâce à de larges participations américaines. Les agents diplomatiques et consulaires pourraient jouer un rôle important dans le rétablissement et le développement de nos relations commerciales à l'étranger et surtout dans les pays d'outre-mer. Nos services diplomatiques devraient donc être réformés et étendus. Il y a lieu notamment d'envisager l'extension des services commerciaux de notre Légation à Washington et la création d'une Légation à Rio de Janeiro desservant tous les pays de l'Amérique du Sud. Dans le développement de nos relations commerciales dans les pays d'outre-mer, les nombreux Luxembourgeois qui y sont établis peuvent nous rendre les plus grands services. Dans cet ordre d'idées, une Chambre de Commerce Luxembourgeoise à New-York est en voie de constitution.

L'ACTIVITÉ DE L'ŒUVRE NATIONALE DE SECOURS GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE.

Les recettes qui ont été acquises par des souscriptions, par des ventes d'objets quelconques, par le produit de vente de timbres-poste, par des cessions bénévoles sur les traitements et salaires, s'élèvent à 11.708.537,50 francs. Les sommes versées à titre de secours s'élèvent au total à 8.512.075,40 francs auxquelles vient s'ajouter une somme en espèces de 700.000 francs, dont 500.000 francs à la Croix-Rouge et 200.000 francs à la Ligue contre la Tuberculose. Une somme de 50.000 francs a été transmise au comité de Bruxelles, de sorte que le total payé à titre de secours par l'Oeuvre Nationale de Secours s'élève à 9.262.075,40 francs.

En outre, pour venir en aide aux sinistrés du nord du pays lors de l'évacuation provoquée par l'offensive von Rundstedt, l'Oeuvre Nationale de Secours a effectué, pour être distribués par les soins de la Croix-Rouge luxembourgeoise, des achats de vêtements en Belgique de : 1.251.322,75 francs.

Les frais résultant du transport des objets recueillis pour venir en aide aux sinistrés précités, s'élèvent à 86.591,30 francs.

L'Oeuvre Nationale de Secours est dirigée par le Comité de Gérance, la Commission de contrôle, la Commission de la propagande à l'extérieur, la Commission de propagande à l'intérieur, la Commission d'aide aux jeunes, la Commission des requêtes, la Commission de l'approvisionnement et la Commission des adoptions.

La Commission de propagande à l'extérieur a pour tâche de recueillir à l'étranger des sommes importantes, surtout en Argentine, au Brésil, en Amérique et au Congo Belge. Son but vise à ne pas rapatrier le résultat de ces quêtes, mais à les convertir en marchandises, en égard aux prix existant à l'étranger. La commission des requêtes décide sur le sort des demandes présentées à l'Oeuvre Nationale de Secours pour l'obtention d'un secours. La Commission d'aide aux jeunes a pour but de venir en aide aux jeunes ayant été enrôlés de force dans la Wehrmacht et ayant subi des dommages corporels, aux maquisards, réfractaires, y compris les jeunes gens non encore mobilisés, mais réfractaires à la Hitler-Jugend.

En dernier lieu, une souscription, qui est encore en cours, a été ouverte en faveur du « Fonds national d'épargne », qui a pour effet de délivrer des livrets de Caisse d'Épargne aux orphelins et semi-orphelins des victimes de l'oppression.

L'Oeuvre Nationale de Secours est intervenue, par sa Commission des adoptions, pour venir en aide aux sinistrés du nord du pays. Le résultat de ces quêtes consiste en la distribution de lits (1222), de ressorts (355), de matelas (813), de draps de lit (9068), d'oreillers (2946), de taies d'oreillers (12.014), de couvertures (2129), de duvets (482), de stores, rideaux, tapis (333), de tables (162) de chaises (930), de poêles (295), de mobilier divers (243), d'essuie-mains (7983), de nappes (519), de vêtements et sous-vêtements (7491) et d'ustensiles de cuisine (84.721).

L'OFFICE LUXEMBOURGEOIS DE TOURISME.

Depuis que le tourisme est devenu une mode impérieuse, pour ne pas dire une nécessité, tous les pays disposant de richesses touristiques le considèrent comme une branche économique de premier ordre.

Aussi, la plupart d'entre eux ont-ils des organismes nationaux de tourisme qui ont l'importance et l'autorité de Ministères et possèdent un grand nombre de techniciens répartis dans les différentes parties du monde, où ils travaillent à la propagande suivant des directives uniques et méticuleusement étudiées, en vue d'attirer le plus grand nombre possible de clients.

Il en résulte dans le domaine de la propagande touristique une concurrence qui devient d'année en année plus âpre et plus redoutable.

Créé le 15 mars 1931 par le Gouvernement, l'Office Luxembourgeois de Tourisme, qui s'appelait avant la guerre « Union des Villes et Centres Touristiques », a pour mission de faire de la propagande touristique sous toutes les formes au profit des villes et centres touristiques luxembourgeois. Il est l'organe exécutif du Ministère

du Tourisme pour tout ce qui a trait à la propagande et collabore avec tous les organismes nationaux, régionaux et locaux, qui directement ou indirectement coopèrent à l'essor du tourisme. De plus, l'Office participe activement aux travaux de toutes les commissions nationales et internationales à caractère touristique. Il coordonne les efforts des divers groupements privés de tourisme avec ceux des organismes officiels, mais s'interdit toute action pouvant concurrencer celle des associations privées qui conservent la plénitude de leur indépendance.

Toutes les villes et tous les centres touristiques importants du pays, au nombre de 42, sont actuellement affiliés à l'Office. Ce dernier est administré par une Commission Centrale comprenant, en dehors d'un représentant du Ministre du Tourisme, 13 Délégués des Communes, parmi lesquels sont choisis le président, le vice-président et le trésorier. La gestion journalière de l'Office est assurée par un secrétaire général, spécialisé en matière de Tourisme.

L'objet principal de l'Office est la propagande touristique à l'étranger. Chaque année, pendant la saison d'hiver, l'Office soumet son programme de propagande pour l'année suivante au Ministre du Tourisme aux fins d'approbation. Puis il élabore le matériel de propagande général en tenant compte des intérêts touristiques de chacun de ses membres. C'est ainsi que l'Office de Tourisme publie des dépliants, des prospectus, des brochures, un guide des Hôtels, des tracts, des cartes, des itinéraires, des affiches etc. Toutes ces publications sont faites en français, en anglais et en hollandais.

Mais l'Office ne se contente pas de publier chaque année des prospectus par milliers d'exemplaires, il veille avant tout à ce qu'ils soient diffusés de la manière la plus rationnelle et la plus efficace. Aussi la diffusion se fait-elle régulièrement suivant un plan basé sur des renseignements statistiques et autres recueillis tant à l'étranger qu'à l'intérieur du pays. Cette diffusion se fait suivant deux méthodes. D'après la première, dite méthode individuelle, l'Office adresse son matériel de propagande à des touristes individuels et à des sociétés dont il possède les adresses. Grâce à cette méthode, qui est celle pratiquée par les grandes entreprises commerciales, l'Office touche régulièrement des dizaines de milliers de touristes, dont beaucoup s'empressent de demander des renseignements complémentaires sur les régions de leur choix.

Suivant l'autre méthode, l'Office envoie des stocks de documents touristiques à des organismes nationaux, régionaux ou locaux, ainsi qu'à des compagnies de chemin de fer, bureaux de voyages, consulats etc. . . qui, à leur tour, se chargent de la distribution dans leurs zones d'action.

En dehors de la propagande par voie d'imprimés, l'Office Luxembourgeois de Tourisme entreprend chaque année une campagne de publicité dans les journaux et revues étrangers par voie d'affiches, d'annonces et d'articles illustrés.

L'organisation d'expositions ou de stands spéciaux à des expositions est un autre moyen de propagande auquel l'Office a recours. Il fournit également le matériel nécessaire à des conférenciers pour l'organisation de causeries : diapositives et appareils de projection. L'Office fait également diffuser par radio des slogans et causeries appropriés, invitant au séjour au Grand-Duché.

Mais, la propagande à l'étranger n'est pas l'unique préoccupation de l'Office de Tourisme. Il conseille et coordonne les efforts des Syndicats d'Initiatives car c'est à ces organismes locaux qu'il appartient de préparer l'arrivée des visiteurs, de les accueillir et de leur rendre le séjour agréable.

L'Office voue également toute sa sollicitude aux Auberges de Jeunesse, au Tourisme Social et à l'organisation hôtelière.

ACCORD FINANCIER ENTRE LE LUXEMBOURG ET LA FRANCE.

Un accord financier conclu entre la France et le Luxembourg dont la signature est intervenue en date du 8 octobre prévoit entre autres qu'à la demande de résidents luxembourgeois ayant un compte en France libellé en francs français actuellement bloqués par la réglementation française des changes, peuvent obtenir le transfert de ces avoirs en un « compte étranger francs » librement utilisables pour le compte de leur titulaire pour tous paiements dans la zone monétaire française, mais non transférables au profit de personnes ne résidant pas dans cette zone.

La même faculté est réservée aux résidents français ayant un compte dans le Grand-Duché libellé en francs luxembourgeois ou belges.

Les débloquages prévus interviendront sur production d'attestations de propriété non ennemie qui seront délivrées suivant les cas par les autorités luxembourgeoises ou françaises compétentes.

Sur production des mêmes attestations de propriété les avoirs en France appartenant à des résidents luxembourgeois et exprimés en francs français seront mis à la libre disposition de leurs propriétaires.

En outre les autorités françaises compétentes (Office des Changes, 8, rue de la Tour des Dames à Paris) autoriseront le transfert de la zone monétaire française vers la zone monétaire belge (Belgique, Grand-Duché de Luxembourg, Congo et Ruanda-Urundi) par le canal d'un « intermédiaire agréé » français et d'une « banque agréée » luxembourgeoise ou belge, des devises étrangères et des valeurs mobilières étrangères (y compris les devises et les valeurs mobilières luxembourgeoises ou belges) appartenant à des Luxembourgeois résidant dans la zone monétaire belge et en compte dans la zone monétaire française ou déposées dans cette zone dans les conditions fixées par l'ordonnance du 7 octobre 1944.

Ces autorisations seront subordonnées à la production d'une attestation de propriété non ennemie qui sera délivrée par les autorités compétentes luxembourgeoises.

La même faculté est réservée aux résidents français ayant un compte devises ou un dépôt de valeurs mobilières étrangères dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Suivant certains arrangements pris par ailleurs les billets français de provenance alliée seront échangés à leurs détenteurs contre des francs belges au cours de 87,40. Les opérations d'échange commenceront incessamment.

ACCORD COMMERCIAL FRANCO-BELGO-LUXEMBOURGEOIS.

M. *Bidault*, Ministre des Affaires Etrangères de France, le Baron *Guillaume*, Ambassadeur de Belgique et M. *Funck*, Ministre du Luxembourg à Paris ont signé le 25 octobre au Quai d'Orsay un accord commercial destiné à régler les échanges entre l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et la France pour une durée de six mois. Cet accord vient de remplacer l'accord signé entre la France et l'Union Economique belgo-luxembourgeoise le 13 février de cette année, reconduit pour trois mois et venant à expiration le 31 septembre.

Le nouvel accord prévoit un accroissement considérable des échanges commerciaux entre la France d'une part, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg d'autre part. Les importations dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise sont approximativement évaluées à un total de 2.80.000.000 de francs, tandis que les exportations vers la France se chiffrent à 1.700.000.000 de francs à peu près.

La France fournira au Luxembourg dans les 6 mois à venir des quantités appréciables de produits nécessaires à l'agriculture, à l'industrie, à la reconstruction et au commerce en général. (Semences agricoles, potasse, phosphates, pierres de taille, bois, terres réfractaires, papier, fruits, vins, articles de luxe).

En contrepartie le Luxembourg vendra à la France des produits minéraux, des articles de l'industrie céramique, des rosiers et autres plantes de pépinières, des sapins de Noël etc.

L'accord du 25 octobre contient l'application du système français de péréquation des prix institué pour le règlement des importations et exportations effectuées dans le cadre du nouvel arrangement, afin de permettre une augmentation des échanges de marchandises entre la France et l'Union Economique.

DIVERS.

1^{er} octobre : S.A.R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. Monsieur *Vieira Leitao*, Ministre du Portugal qui Lui remet les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé extraordinaire et de Ministre plénipotentiaire.

M. *Pierre Krier*, Ministre du Travail, en visite à Londres, y rencontre M. *Bevin*, Ministre des Affaires Etrangères et M. *Isaacs*, Ministre du Travail et leur soumet deux rapports sur la reconstruction sociale et économique du Luxembourg.

6 octobre : Le Recteur Magnifique de l'Université de Louvain, Monseigneur *Van Waeyenberg*, se rend à Luxembourg pour envisager, de commun accord avec les autorités luxembourgeoises, les facilités qui pourraient être accordées aux étudiants luxembourgeois désireux de faire leurs études supérieures à Louvain.

7 octobre : Les délégués dûment mandatés des deux organisations luxembourgeoises de Boy Scouts régulières et affiliées au Bureau International de Londres, ont signé à Luxembourg une convention, portant création de la « Luxembourg Boy Scouts Association » (*Letzeburger Boy Scouts Association*). Les signatures ont été échangées en présence de S.A.R. le Prince Jean de Luxembourg ; Monsieur *Pierre Frieden*, Ministre de l'Education Nationale, représentant Monsieur *Pierre Dupong*, Ministre d'Etat ; Monsieur *Victor Bodson*, Ministre de la Justice, Monsieur *Alfred Loesch*, Maréchal de la Cour, ainsi que Monsieur *Glad Bincham*, Commissaire International de la *British Boy Scouts Association*, Monsieur *Fred Hurl*, Secrétaire général de la *British Boy Scouts Association* lesquels étaient en visite à Luxembourg :

Des délégués français et belges se sont réunis à Luxembourg avec les représentants luxembourgeois pour y mettre à point certaines questions ayant trait au futur statut des chemins de fer luxembourgeois. De grands progrès ont été réalisés et il n'y a plus guère que quelques questions de détail à régler avant qu'on puisse constituer la Société nationale des Chemins de Fer, dans laquelle le Luxembourg sera représenté par 51%, la France et la Belgique par 24,5% chacune.

8 octobre : 146 Luxembourgeois, forcés dans l'armée allemande et faits prisonniers par l'Armée Rouge arrivent à Luxembourg, libérés du camp de prisonniers de *Tambow*.

10 octobre : Pour remercier l'industrie sidérurgique luxembourgeoise de sa collaboration à la victoire alliée, le Président *Truman* a fait remettre aux deux sociétés *Arbed* et *Hadir* le « *Army and Navy Flag* », distinction qui, jusqu'à présent, n'a encore été accordée à aucun autre organisme en Europe. Les généraux américains *Lee* et *Allen*, accompagnés de leurs Etats-Majors ont hissé, dans la cour de l'usine de *Differdange*, le « *Army and Navy Flag* » en présence du personnel assemblé. La même cérémonie se déroula ensuite à Luxembourg sur la terrasse de l'*Arbed* ; puis un déjeuner réunit Monsieur *George Platt Waller*, Chargé d'Affaires des Etats-Unis, les Généraux *Allen* et *Lee* et leur suite, Monsieur *Wehrer*, Secrétaire général du Gouvernement, le Colonel *Ginter*, représentant S.A.R. le Prince Félix ainsi que les représentants des directions générales, des directions d'usines et du personnel de *Hadir* et d'*Arbed*.

A Luxembourg a lieu le tirage de la première tranche de la Loterie Nationale, « *La Tranche de la Résistance* ».

A Londres a lieu une conférence du « *British Council for Rehabilitation* » à laquelle le Luxembourg est représenté par le Dr. *Emile Colling*, médecin-chef de service du Ministère de la Santé Publique. A Luxembourg sous les auspices des Amitiés Françaises, Monsieur *Henri Membre* fait une conférence sur le « *Destin de Paris* ».

- 13 octobre : Le « Bronze Star » est conféré à M. Guill Konsbruck, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques au nom du Gouvernement des Etats-Unis par le Colonel Campbell, représentant de l'USFET Mission à Luxembourg.
Au cimetière américain de Hamm M. George Platt Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Luxembourg remet à S.A.R. le Prince Jean, en sa qualité de chef-scout de l'Association des Boy-Scouts Luxembourgeois, un nouveau drapeau pour les scouts luxembourgeois. Ce drapeau leur a été remis en reconnaissance des services rendus par les scouts luxembourgeois lors de la Libération du pays et sera hissé chaque année le 30 mai en souvenir des soldats américains morts pour les Etats-Unis et le Luxembourg et enterrés à Hamm. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et M. Guill Konsbruck, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques assistent à la cérémonie.
- 14 octobre : Une importante délégation finlandaise arrive à Bruxelles afin de participer à des négociations en vue d'établissement d'accords commerciaux et financiers. Des délégués luxembourgeois y participent.
- 15 octobre : M. Sergueev a été nommé Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de l'U.R.S.S. à Luxembourg.
- 16 octobre : Le Chargé d'Affaires de Pologne à Bruxelles M. Maximilien Bartz, venu à Luxembourg en visite officielle, confère avec le Ministre des Affaires Etrangères M. Bech. A l'entretien assistent M. Fernand Loesch et le Conseiller de la Légation de Pologne à Bruxelles M. Blockman. M. Bartz participe ensuite à une réception organisée en son honneur par les amis luxembourgeois de la Pologne et les représentants de la colonie polonaise au Grand-Duché. Dans l'après-midi M. Bartz reçoit la presse luxembourgeoise et le soir il prononce une allocution radiodiffusée destinée aux travailleurs polonais déportés en Allemagne.
- 17 octobre : La Croix-Rouge américaine fait don de 80.000 pièces de vêtements et de 10 tonnes de savon à la population luxembourgeoise. M. George Platt Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis offre le don à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse qui est accompagnée de LL.AA.RR. le Prince Jean et les Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde et Marie-Gabrielle.
- 22 octobre : Au Cercle Municipal à Luxembourg, sous les auspices des Amitiés Françaises, Vercors, l'auteur du « Silence de la Mer », fait une conférence sur : « Pour une Politique de l'Homme ».
- 23 octobre : S.A.R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience de congé S. Exc. M. Vladimir Slavik, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Tchécoslovaquie.
La délégation luxembourgeoise à la Conférence internationale du Travail à Paris se compose de MM. Pierre Krier, Ministre du Travail, de la Prévoyance sociale et des Mines, de M. Braunshausen, ancien Ministre de l'Intérieur et de la Santé Publique, délégués gouvernementaux, de MM. B. Barbel, Délégué du Ministre du Travail, Fr. Huberty, Ingénieur-Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines, P. Wilwertz Commissaire de l'Office National du Travail, N. Biever, membre de la Chambre des Députés, J.-B. Rock, membre de la Chambre des Députés, conseillers techniques ; Alphonse Diederich, Directeur de la Société minière et métallurgique de Rodange, délégué des employeurs ; J. Hayot, Directeur de la Fédération des Industriels luxembourgeois, conseiller technique ; J. Fohrmann, Secrétaire de la Confédération du Travail, délégué des travailleurs ; A. Krier, Secrétaire général de la Fédération des ouvriers luxembourgeois, M. Leick, Président de la Fédération nationale des cheminots luxembourgeois, A. Werné, Président des employés privés, conseillers techniques ; Ginette Kohner, Attaché au Ministère du Travail, Secrétaire de la délégation.
- 26 octobre : Des entretiens ont lieu entre M. Bodson, Ministre des Transports et M. Rongvaux, Ministre des Transports de Belgique, en vue de la reprise des relations aériennes Bruxelles-Luxembourg.
- 27 octobre : Le service de renseignements O.T. fait célébrer en l'église Cathédrale Notre-Dame à Luxembourg un requiem solennel à la mémoire de ses agents morts en mission volontaire pour la patrie, auquel assistent les représentants diplomatiques et les membres du Gouvernement.
- 28 octobre : Au stade Municipal à Luxembourg S.A.R. le Prince Jean est promu chef de la « Luxembourg Boy-Scouts Association » en présence des représentants diplomatiques et des membres du Gouvernement.
A l'occasion de la fête nationale tchèque S. Exc. M. Slavik, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Tchécoslovaquie, s'adresse par la Radio au peuple luxembourgeois.